

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 14 avril 2015

1 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015 – CANTINE MUNICIPALE

Madame Le Maire remet une documentation transmise par l'Association des Maires qui a organisé une réunion à VANNES le 10 avril dernier sur le budget communal.

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour la Cantine Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 69 535 euros.

2 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015 – Garderie Municipale

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour la Garderie Municipale.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 17 403 euros.

3 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Elle présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné ».

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée, approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 356 990 euros 57 et en investissement à la somme de 660 416 euros 60.

4 – VOTE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 26 057 euros 89 afin d'équilibrer le budget du lotissement communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

5 – PRESENTATION DE PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 lors de la séance du 26 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2014,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014 : 7 072 euros 13

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 7 072 euros 13

6 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015 – ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée,

Décide de prévoir 900 euros supplémentaires au compte 623 « publicité » et de réduire les crédits prévus au budget primitif de 900 euros au compte 022 « dépenses imprévues » afin d'avoir une enveloppe financière plus conséquente pour régler les frais de publicité liés au renouvellement de la délégation de service public d'assainissement.

Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 38 358 euros et en section d'investissement à la somme de 96 882 euros 14.

7 – PRESENTATION DE PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 lors de la séance du 26 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2014,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014 : 451 372 euros 66

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 340 066 euros 55

Affectation complémentaire en réserves (C/ 1068) 111 306 euros 11

8 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2015 - COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions de budget primitif pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée,

Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 139 853 euros et en section d'investissement à la somme de 727 956 euros.

9 – IMPOTS – VOTE DES TAUX COMMUNAUX – ANNEE 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2015. Elle rappelle qu'en 2014, les taux étaient fixés comme suit:

Taxe d'habitation : 10.79 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.65 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.11 %

Elle fait savoir que les bases d'imposition calculées par le Centre Départemental des Impôts vont augmenter pour 2015 comme tous les ans.

Elle présente à l'assemblée une simulation d'augmentation des taux de 1 % et de 2 % et l'évolution des taux d'imposition communaux depuis 2004.

Elle propose de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur (vote à main levée du Conseil Municipal : 5 voix pour).

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 pour et 3 abstentions) décide d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1 % comme suit :

Taxe d'habitation :	10.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16.82 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41.52 %

10 – TRAVAUX TÊTES DE CHEMINÉES A L'ENSEMBLE POLYVALENT

Madame le Maire donne la parole à Mr CARO Jean-François, Adjoint qui présente le dossier.

Il a demandé à Mr HUBERT de revoir son devis car il y a des fissures.

Le bureau de contrôle APAVE doit procéder à un contrôle avant tout travaux. La décision de réalisation de travaux sur ces têtes de cheminées à l'ensemble polyvalent est donc reportée.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de ces informations.

11 – CHAPELLE DE LA VILLE JAUDOIN – REFECTION DE LA VOÛTE

Madame le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des entreprises pour la réfection de la voûte de la chapelle de la Ville Jaudoin.

6 plis ont été envoyés. Une seule entreprise a répondu à la consultation : l'entreprise BRIERO de Mauron pour un montant de 33 399 euros 31 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer le marché.

Il est possible de solliciter la Communauté de Communes du Porhoët au titre du fonds de concours attribué à chaque Commune pour une enveloppe globale de 15 000 euros par mandature.

Il reste un reliquat de 8 400 euros sur l'enveloppe de la précédente mandature dont Madame le Maire propose de demander le bénéfice.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel et charge le Maire de demander le fonds de concours.

Mme le Maire fait savoir qu'elle a rencontré Mr Paul MOLAC, Député, afin d'obtenir de la réserve parlementaire. Le dossier doit être déposé pour septembre 2015 pour une attribution éventuelle et un commencement des travaux en 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire.

12 – RISQUES PROFESSIONNELS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ACFI AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de la convention relative à l'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) santé – sécurité au travail avec le CDG 56 portant sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail à compter du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer ladite convention pour la durée du mandat local soit jusqu'au 31 décembre 2020.

13 – DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DU BLEUET DE FRANCE POUR LE 8 MAI 2015

Madame le Maire fait lecture du courrier du Préfet en date du 25 mars 2015 qui invite le réseau associatif local pour assurer une collecte au moment de la cérémonie au Monument aux Morts. Il est possible également que le Conseil Municipal, à l'occasion de ce 8 mai, vote une subvention en faveur du Bleuets de France.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis défavorable car la demande est reçue hors délai d'examen des demandes de subventions pour l'année 2015. Il est possible de réaliser la collecte.

14 – PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR NOM DE DOMAINE

Madame le Maire exposé à l'assemblée que Mr CARO Jean-François a réglé la somme de 60 euros pour l'abonnement à JIMDO pour une durée d'une année pour le nouveau site d'hébergement du site internet de la mairie (nom de domaine : mohon.fr). Le site est désormais ouvert à la consultation du public.

Elle propose de le rembourser.

Mr CARO Jean-François quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable pour le remboursement de la somme de 60 euros à Mr CARO.

15 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN POUR LES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de la convention passée avec SAUR FRANCE pour l'entretien des bouches et des poteaux d'incendie à compter du 1er janvier 2015.

Il y a 10 poteaux d'incendie à contrôler au prix actuel de 70 euros HT par poteau d'incendie. La durée de la convention est de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité la signature de la nouvelle convention.

16 – BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Madame le Maire fait lecture du courrier du 17 décembre 2014 de Morbihan Energies pour l'installation de borne de recharge de véhicule électrique sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération (3 abstentions et 12 voix contre), ne souhaite pas installer de bornes de recharge électrique sur la Commune.

Décision N° 3/2015 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption – propriété AB 115

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété AB 115 situé rue du Four à Mohon.

Décision N° 4/2015 – Passation d'un marché de prestation de services avec le Cabinet BLEHER Architectes pour les travaux de rénovation de la salle du mille clubs (procédure adaptée)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a passé un marché de prestations de services avec le Cabinet BLEHER Architectes à Plumelec pour les travaux de rénovation de la salle du mille clubs. La prestation s'élève à 6 240 euros HT.